

Le microcrédit par l'ONG GRAFE un concept multiple, une conception unique

Tableau synoptique comparatif entre la GRAFE et d'autres organismes ou institutions :
(sociétés mutuelles ou autres) qui pratiquent le microcrédit dans les pays où elle intervient.

ONG GRAFE

1) est propriétaire du capital dont elle dispose

2) a des frais de gestion qui n'entament jamais son capital

3) ne vise aucun profit

4) assume tous les risques financiers et les frais qu'une gestion de proximité implique, sans jamais les répercuter sur ses bénéficiaires

5) ne met aucune restriction à l'accès au crédit ; frais de dossier symboliques

6) n'exige aucune garantie pécuniaire de ses bénéficiaires

7) se refuse à mettre les retardataires en poursuite, et pénalités minimales; les conditions peuvent constamment en être renégociées

autres organismes/institutions

1) ne sont pas propriétaires du capital dont ils disposent

2) ont des frais de gestion qui entament fortement le capital à sa disposition (masse salariale, achat matériel, location bureaux)

3) visent à générer des bénéfices

4) n'assument pas directement les risques financiers; en cas de gestion de proximité, répercutent les frais de gestion sur son client

5) restreignent l'accès à ses prestations aux sociétaires/membres, frais de dossier élevés

6) exigent la consignation d'une garantie ou le dépôt d'une caution

7) ne concluent pas de contrats humanitaires renégociation des délais souvent refusée; si mise en poursuite, pénalités élevées

coordonnées

Siège administratif

Présidente et directrice : Marie Graf
case postale 1220 – 1180 Rolle

www.assografe.ch – info@assografe.ch